

RÉPONSE – R 444 A– 26.01

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 444 – 25.04

déposée par Mesdames Barbara LANZILAO et Elisabeth SANTI, Messieurs. Patrick ARNOLDI, Denis AZIRI, Pierre BLEIKER, Cédric BRINER, David JUNGO RODRIGUEZ et Johan MARTENS, Conseillers municipaux.

relative à l'objet suivant :

LEÇONS D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 15 avril 2025, votre Conseil adoptait la résolution susmentionnée, que nous avons transmise à Madame Anne HILTPOLD, Conseillère d'État en charge du Département de l'instruction publique de la formation et de la jeunesse (DIP).

Vous trouverez en pièce jointe, la réponse de Madame HILTPOLD datée du 17 juin 2025.

La résolution R 444 – 25.04 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Maire

Vernier, le 23 mars 2026

Annexe mentionnée



19 JUIN 2025



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
La Conseillère d'Etat

DIP
Case postale 3925
1211 Genève 3

Commune de Vernier
Monsieur Martin Staub
Maire
CP 520
1214 Vernier

N/réf. : AHI/300506-2025

Genève, le 17 juin 2025

Concerne : résolution R 444 – 25.04 Leçons d'histoire et de géographie

Monsieur le Conseiller administratif,

Votre courrier du 5 mai 2025 accompagné de la résolution du Conseil municipal de Vernier du 15 avril dernier ainsi que du projet de résolution déposé me sont bien parvenus. J'en ai pris connaissance avec la plus grande attention et prends bonne note de votre position.

Tout d'abord, je souhaite vous confirmer que les grilles horaires qui ont été soumises à consultation au corps enseignant par le comité de pilotage, que vous avez pu lire dans la presse, illustrent des hypothèses et ne sont pas définitives. Je tiens à vous assurer que la réforme ne vise aucunement à remettre en cause l'importance de l'histoire et de la géographie dans la formation de la maturité gymnasiale.

Néanmoins, la réforme en cours impose des changements et des arbitrages, les dotations de certaines disciplines devant voir leur nombre d'heures augmenter afin de respecter les minimas requis par la nouvelle ordonnance fédérale, alors que la grille horaire des élèves ne peut être élargie de manière inconsidérée.

Si je souhaite bien tenir compte, dans toute la mesure du possible, des résultats de la consultation, vous aurez compris qu'il ne sera pas possible d'accéder à toutes les demandes, compte tenu des contraintes qui sont celles de ce projet de réforme.

Soyez assurés, en tous les cas, que les arbitrages à venir seront effectués dans le seul but d'offrir la meilleure des formations gymnasiales possible aux collégiens genevois.

En vous remerciant de votre engagement envers ces dernières et ces derniers, veuillez croire, Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Anne Hiltbold

Copie : - Mme Ana Roch, présidente du Grand Conseil